



Demission pendant arret travail

Par **gayffier**, le **05/03/2008 à 17:14**

Bonjour je suis actuellement en arrêt depuis le 10 janvier 08 pour accident de travail et inapte a reprendre, je veux quitter mon emploi puis je démissionner pendant mon arrêt de travail? dois je effectuer le préavis ? dans le cas ou il me trouverais un poste adapté, j'ai rencontre des soucis harcèlement moral avec un membre du personnel puis je prétendre ne pas effectuer mon préavis par peur de le revoir ?
POur finir est il possible de négocier sa démission sans préavis, je sais que je perd tout mais cela fait peut de temps que j'y suis et j'ai trouver un autre emploi pour avril. je suis actuellement en CDI
merci de votre aide

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2008 à 17:49**

Bonjour,
l'arrêt de travail suspend l'exécution du contrat de travail.
Une démission formulée pendant un arrêt de travail est valide.
Le préavis cours à compter de la réception de l'employeur de la lettre de démission.
Rien n'impose votre employeur à accepter votre proposition de ne pas effectuer le préavis.
Si vous ne respectez pas les clauses du contrat l'employeur pourra obtenir des dommages et intérêts à hauteur du préjudice qu'il a subi.
En pratique un employeur refuse rarement la non exécution du préavis surtout si vous êtes en arrêt.
Restant à votre disposition

Par **gayffier**, le **05/03/2008 à 18:38**

merci pour votre reponse, est si je propose de ne pas prendre mes congés payés ? vous pensé que j'ai une chance de ne pas faire mon preavis ? je ne me sens vraiment pas bien a l

idee de retourner travailler la bas j'ai eut des soucis avec certains "hommes" et je ne m'en sens pas la force puis si je suis inapte comment faire ?

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2008 à 19:11**

Bonjour,
Vous n'en avez pas le droit.
Toutefois il convient de préciser qu'en pratique les employeurs ne poursuivent que très très rarement leur salarié qui n'effectue pas la totalité de leur préavis.
Il convient d'informer votre employeur de votre intention et des motifs qui vous y poussent.
Restant à votre disposition.
Restant à votre disposition.